



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2021-009

**MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
RESTAURATION DU MOULIN DE VALFROIDE**

Séance du : 09 Février 2021

Date de convocation : 02 Février 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf février, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 11

Nombre de votes : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, PIQUEMAL Michel, JACOB Roland, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Nathalie, FERRIER Stéphane, GILBERT Hervé, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony.

Pouvoir de : SIONNET Philippe à PIC Jean-Pierre,

Absent : SIONNET Philippe,

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-016 qui précise qu'en échange de la vente de l'ancien four des Hières à un privé, « le montant de la vente permettra de financer pour partie la rénovation de l'ancien moulin de Valfroide, dernier moulin présent sur la commune de la Grave ce qui permet de conserver le patrimoine rural de la commune » ;

La commune de la Grave souhaite lancer un projet de restauration du Moulin de Valfroide.

Ce patrimoine est nettement identifié par la population et notamment par les habitants « des Hières » comme un bien commun et comme ayant constitué pendant des générations l'outil de travail et le paysage de la vie quotidienne.

La préservation et la mise en valeur de l'ancien moulin de Valfroide a pour objectif de répondre au besoin de « mémoire collective » et afin de transmettre cette mémoire aux générations futures.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,

Montant du Projet

jusqu'à 140 000 € (HT)

Financement du projet :

MAITRISE D'ŒUVRE = 14 000.00 € HT
TRAVAUX = 126 000.00 € HT

REGION SUD PACA (Chaine Patrimoniale)	40%	56 000.00 €
DETR/ ETAT	30%	42 000.00 €
DEPARTEMENT	10%	14 000.00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	20%	28 000.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

